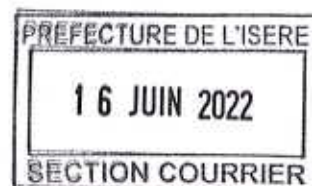




Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 juin 2022



ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-028

L'an 2022, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 juin 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY à Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR à Didier PERRIN, Annie PONTHEUX à Nathalie GOIX.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/03/2022. Il est approuvé à la majorité (17 voix pour ; 1 voix contre : Bénédicte GUILLAUMIN ; 1 abstention : Aldo CARBONARI).

DELIBERATION N°2022-028 : Attribution d'un nom au chemin public qui débute à son intersection avec la piste forestière de Carron puis descend en direction du lieu-dit du Poyet : « Chemin de Curtère »

Nathalie GOIX, Rapporteure

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de donner une adresse à l'ensemble des habitants du village, afin de faciliter l'accès à leurs domiciles, notamment par les services publics, les livreurs et les services de secours à la personne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer la voie débutant à son intersection avec la piste forestière de Carron et descendant en direction du lieu-dit du Poyet ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale d'attribuer des noms en lien avec le territoire local et notamment avec son histoire et sa géographie ;

CONSIDÉRANT qu'autrefois, la « ferme de Curtère » était implantée le long de ce chemin public et qu'il apparaît en conséquence adapté de dénommer ce chemin « Chemin de Curtère » ;

CONSIDÉRANT la consultation des propriétaires des deux logements, du gîte, et de la grange utilisant ce chemin pour accéder à leur propriété, notamment lors de rencontres en mairie les 15/03/2022 et 24/05/2022 lors desquelles ces derniers ont validé le nom de « Chemin de Curtère » ;

CONSIDÉRANT que le nom « Chemin de Curtère » n'est à ce jour pas utilisé par une commune utilisant le code postal 38360 pour la dénomination de l'une de ses voies ou espaces publics ;

PROPOSE de nommer cette voie « Chemin de Curtère »

PROPOSE d'autoriser le Maire et la Première Adjointe à signer tout document d'attribution des adresses aux riverains concernés, conformément au système métrique en vigueur sur la commune.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 16/06/2022

Reçu en préfecture le : 16/06/2022

Exécutoire le : 16/06/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 15/06/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

